

Comme chaque année, l'Insee va procéder au recensement d'une partie de la population pour ajuster l'action publique aux besoins de la population de la commune.

Ces chiffres permettront par exemple de déterminer le nombre de pharmacies, d'élaborer des projets comme l'ouverture d'une crèche, l'installation d'un commerce ou d'une nouvelle ligne de bus, de faire des études de marché pour que les entreprises puissent adapter leur offre ou encore pour permettre à l'Etat de déterminer le budget des communes.

Dans notre commune, le recensement se déroulera du 16 janvier au 22 février. Un agent recruté par la Ville de Vienne pourra se présenter à votre domicile pour vous remettre vos identifiants afin de vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par ce biais, il vous remettra les questionnaires, qu'il viendra ensuite récupérer après avoir convenu avec vous de son heure de passage. Toutes les informations récoltées sont bien sûr protégées. Seul l'Insee est habilité à les exploiter. Votre nom et adresse seront seulement utilisés pour être sûr que le recensement ne s'est fait qu'une fois. Lors du dépouillement des questionnaires, ils ne seront pas enregistrés.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr [1] ou vous adresser à votre agent recenseur ou à votre mairie.

[Voir les informations complémentaires](#)

```
jQuery(document).ready ( function(jQuery) { if(jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama')){  
jQuery('.group-left .field-name-field-diaporama img').each(function(){ title = jQuery(this).attr('title');  
jQuery(this).parent().parent().prepend('+title+'
```

'); }); } });

URL source: <http://vienne.fr/actualites/le-recensement-dans-votre-commune>

Liens:

[1] <http://www.le-recensement-et-moi.fr>